

Laurent Morival

## **Le légitimisme en Vendée, 1830-1840. Actions, organisations, répressions, Thèse de doctorat en histoire**

---

### **Avertissement**

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

**revues.org**

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

---

### Référence électronique

Laurent Morival, « Le légitimisme en Vendée, 1830-1840. Actions, organisations, répressions, Thèse de doctorat en histoire », *Revue d'histoire du XIXe siècle* [En ligne], 22 | 2001, mis en ligne le 04 septembre 2008. URL : <http://rh19.revues.org/index289.html>

DOI : en cours d'attribution

Éditeur : Société d'histoire de la révolution de 1848

<http://rh19.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur :

<http://rh19.revues.org/index289.html>

Document généré automatiquement le 23 janvier 2012. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

Tous droits réservés

Laurent Morival

## Le légitimisme en Vendée, 1830-1840. Actions, organisations, répressions, Thèse de doctorat en histoire

- 1 Thèse de doctorat en histoire sous la direction de Jean-Clément Martin, Université de Nantes, 4 volumes, 763 f°, soutenue le 18 décembre 2000 devant un jury constitué de Jean-Pierre Bois, Jean-Claude Caron, Frédéric Chauvaud, Jean-Clément Martin et Jean-Luc Mayaud (président), mention très honorable et félicitations du jury à la majorité.

L'objet de l'étude présentée est le légitimisme dans un département de l'Ouest : la Vendée, pendant les dix premières années de la Monarchie de Juillet. La démarche adoptée pour étudier le légitimisme est chronologique. Elle permet de restituer l'événement dans un temps court. Elle fait apparaître trois phases : 1830-1831, 1832-1835 et 1836-1840. Mais avant cette étude, une première partie dresse un tableau politique à travers une typologie des troubles définissant l'infraction politique liée au légitimisme populaire, qui a sa propre existence en dehors de tout complot nobiliaire.

Les sources utilisées sont essentiellement des sources primaires. C'est un choix délibéré et j'ai tout le temps voulu rester dans le cadre des archives, pour deux raisons majeures. Premièrement, parce que la grande majorité des sources travaillées n'a jamais été étudiée. Seuls deux historiens les ont approchées Il s'agit de Roger Huetz de Lemps et du professeur Jean-Clément Martin. Roger Huetz de Lemps, dans les années 1960, a étudié en partie le fonds privé du préfet Paulze d'Ivoy. Ses conclusions sont parues dans un article publié dans *l'Annuaire de la Société d'Émulation de la Vendée* en 1960. Il est intitulé : " L'année critique de Paulze d'Ivoy, préfet et pacificateur de la Vendée ". Titre qui a été discuté, critiqué et remis en cause dans l'étude proposée. De son côté, le professeur Jean-Clément Martin, dans *La Vendée de la mémoire*, a principalement travaillé avec la sous-série 4M des archives départementales de la Vendée : surveillance des personnes et des mouvements politiques. Deuxièmement, je suis resté dans le cadre des archives parce que je me suis méfié dès le début des recherches, des sources secondaires. En fin de compte, seuls les travaux de Jean-Robert Collé, Roger Huetz de Lemps, Hugues Carpentier de Changy, Jean-Clément Martin et le mémoire de maîtrise de Christophe Bugeaud sur le légitimisme en Loire-Atlantique peuvent être utilisés.

Deux exemples précis parmi de nombreux permettent de justifier cette méfiance à l'égard de l'historiographie souvent hagiographique et partisane. Le premier exemple est le procès des coaccusés de l'affaire dite " de Bagneux " (page 211 et suivantes de la thèse). La défense des coaccusés de l'affaire de Bagneux, orchestrée par Berryer, a acquis une renommée disproportionnée dans l'historiographie blanche à travers les écrits de Jacques Créteineau-Joly, repris sans aucune vérification par l'abbé Félix Deniau et Aurélien de Courson. À titre d'exemple, à la page 129 de l'ouvrage d'Aurélien de Courson, *Le dernier effort de la Vendée*, on peut lire le passage suivant : " Berryer subjuguait, convainquit, attendrit le jury, la Cour, les témoins, les prévenus et le parquet lui-même. Il pleura, il fit pleurer la Vendée, qui avait dans l'auditoire de nombreux représentants ; et, sous l'impression de sa parole, qui n'a peut-être jamais été plus magnifique, Berryer arracha à l'échafaud ou à l'agonie du baigneur neuf têtes innocentes ". L'analyse de la procédure et du compte rendu d'assises révèle des choses essentielles : d'une part, il ne s'agit pas de neuf accusés mais de onze ; d'autre part, l'acquittement n'a été prononcé que parce que les accusés ont bénéficié d'une mauvaise qualification des faits. Les faits auraient dû être qualifiés de manière à ne donner lieu qu'à des peines temporaires. Au lieu de cela, huit accusés sur onze étaient passibles de la peine capitale en vertu de l'article 96 du Code pénal de 1810. Le second exemple, plus récent, concerne les travaux d'érudits tels que ceux de Maurice Poignat et de Jean d'Herbauges. Les sources ne sont jamais mentionnées. Les renseignements donnés sont très souvent invérifiables. Voilà deux exemples qui justifient l'utilisation des sources primaires.

L'utilisation des sources provenant de différents dépôts d'archives constitue en elle-même une limite à l'étude. La documentation est très lacunaire même si elle donne l'impression d'être très volumineuse. Christophe Bugeaud a fait la même constat pour la Loire-Atlantique. Toutefois l'ensemble de la documentation permet de collecter un certain nombre de données jusqu'alors ignorées. Les lacunes ne sont donc pas de ce fait un choix. Il n'est pas permis de mieux faire, sauf erreur de ma part, dans les domaines suivants : le repérage des actions séditeuses, des actes de la " chouannerie " et l'" insoumission ".

De l'analyse de ces données, ressortent les conclusions suivantes : les 345 actions de la " chouannerie " recensées sur l'ensemble de la période sont l'estimation la plus basse. 1832 n'est pas un feu de paille ; l'" insoumission ", bien que peu importante, surtout avec le mode de calcul proposé (taux d'insoumission calculé en fonction du contingent inscrit et non assigné), est principalement liée à des conditions politiques la favorisant. La Vendée s'intègre en cela, comme les autres départements de la " région-Vendée ", dans une dynamique politique, contrairement au Morbihan où l'" insoumission " est certes politique mais surtout endémique. Pour preuves les années 1839-1840.

L'aspect quantitatif et non l'approche comptable, pour reprendre l'expression de Frédéric Chauvaud, constitue le principal aspect solutionné. De cette statistique indispensable découlent trois apports primordiaux à retenir : l'existence et la persistance d'un légitimisme populaire ; une confirmation et un approfondissement des causes de l'échec de la tentative de soulèvement en Vendée ; le rôle primordial de la répression.

Le premier apport est celui de l'affirmation de l'existence et aussi la persistance d'un légitimisme populaire en dehors de tout complot nobiliaire. Le chapitre 6 sur les peurs partagées au lendemain de la Révolution de Juillet et le chapitre 14 sur les années 1839-1840 en sont la démonstration. À la fin de la décennie le légitimisme reste une valeur même s'il emprunte de nouvelles voies.

Le second apport concerne l'" épopée " de la duchesse de Berry, dont le dénouement se joue en Loire-Atlantique autour de Charette. Il est important de signaler que sur l'ensemble de la période allant de la préparation à l'échec, les conclusions d'Hugues Carpentier de Changy et de Jean-Clément Martin sont vérifiées et affirmées au niveau de la Vendée départementale, " symbole de la Contre-révolution ". Les enseignements sont les suivants : le désengagement politique du clergé ; l'immobilisme des ruraux ; la confusion des ordres ; l'amateurisme pour reprendre l'expression de Claude-Isabelle Brelot, à savoir l'insouciance, la jeunesse, le romantisme exalté (Aymar de La Tour du Pin Gouvernet et Félicie de Fauveau en sont deux exemples précis) ; les querelles internes au parti légitimiste : jalousies, rivalités mais surtout la lutte entre " pancaliers " et " activistes ", dont l'épisode majeur en Vendée se joue dans la " Vendée maraîchine ", avec la désaffection rapide de Charles Robert de Lézardière des Châtaigners. Cette désaffection révèle la clairvoyance d'une partie de la noblesse. Les " pancaliers " ne sont pas des traîtres mais des hommes qui ont compris l'impossibilité du retour de la légitimité par le combat armé. Enfin, il apparaît qu'au sein du parti " pancalier ", les opinions ne soient pas aussi tranchées qu'on a bien voulu le penser. Pour exemple, l'affaire de La Pénissière. L'échec est surtout le fait de la répression. Ce dernier point constitue un apport essentiel de l'étude réalisée.

La répression reste trop souvent oubliée de l'historiographie. Ce n'est pas une répression de circonstance liée à des agitations ou bien au contrordre du 24 mai 1832. C'est une répression orchestrée depuis Paris dès le lendemain des journées de Juillet. Elle connaît sa première accélération au printemps 1831. Ce qui se passe en 1832 n'est pas une répression dans un coin. C'est la conséquence d'un mouvement qui a fait peur. La mise en état de siège des départements de l'Ouest en est la plus parfaite illustration, ainsi que la politique répressive menée en Vendée par le préfet Paulze d'Ivoy, préfet du Rhône en 1830-1831. Ce dernier n'apparaît pas seulement comme étant un instrument de la répression. Il est aussi celui de la normalisation. La détente politique amorcée en 1836 révèle une volonté d'apaisement national, dont les grâces-amnistiantes sont l'exemple le plus probant. Elles ne concernent pas seulement les légitimistes, mais aussi les républicains, souvent alliés de circonstances. La guerre civile reste en mémoire et maintient les oppositions politiques. Les opinions restent toujours aussi

marquées, du moins dans un premier temps, l'affaire de La Gaubretière, révélée en 1853, montrent les limites, la fragilité du clientélisme et des solidarités. Bien que les opinions restent marquées, on s'aperçoit qu'entre gens de même monde on se comprend. Les solidarités telles que les liens familiaux rassemblent. L'exemple de l'aide apportée par le préfet Paulze d'Ivoy et François Guitton, le maire de Bourbon-Vendée, à Charles Robert de Lézardière des Châtaigners, est significatif, ainsi que les invitations faites pour des chasses privées par la noblesse légitimiste aux personnalités administratives et militaires.

Au terme de cette étude, d'autres pistes de recherches sont envisagées. D'une part pour compléter le travail présenté et d'autre part pour étudier le légitimisme par une autre voie possible. Dans le premier cas, il semble important d'approfondir l'analyse du devenir des anciens condamnés qui recouvrent la liberté entre 1836 et 1840. Les exemples donnés sont peu nombreux parce que difficilement repérables. D'autre voies d'entrée sont envisagées et notamment celle consistant à poursuivre le travail d'Anne Rolland-Boulestrau sur les *Sociabilités, pouvoirs et notabilités en Anjou (1730-1830)* dans trois communes des Mauges : Sainte-Christine, Le Pin-en-Mauges et Neuvy.

---

### ***Pour citer cet article***

Référence électronique

Laurent Morival, « Le légitimisme en Vendée, 1830-1840. Actions, organisations, répressions, Thèse de doctorat en histoire », *Revue d'histoire du XIXe siècle* [En ligne], 22 | 2001, mis en ligne le 04 septembre 2008. URL : <http://rh19.revues.org/index289.html>

---

### ***Droits d'auteur***

Tous droits réservés

---